



Nancy, le 14 mai 2020

Conférence téléphonique du 13 mai 2020 avec la direction

Début de séance : 16 heures / fin de la séance : 18h18

Envoi à toutes les Organisations Syndicales de l'état de l'évolution des services depuis le début du confinement. On constate une montée en puissance du nombre d'agents : 320 agents en présentiel, 146 agents en télétravail, 76 agents en garde d'enfants, 120 agents en ASA « non empêché », 80 agents « santé fragile », 30 agents en congés maladies. Un agent est toujours en arrêt maladie avec suspicion de Covid.

Plan de Reprise d'Activité (PRA) : 3 priorités

Sauf cas particuliers pour certaines missions, dès lors que l'on peut respecter les contraintes sanitaires, tous les agents non empêchés sont susceptibles de travailler, donc on remplit les missions par nature de priorité. En 2 se situe le contrôle fiscal, on va redémarrer les contrôles en cours, les nouveaux contrôles seront initiés à compter de septembre sauf fraudeurs pris dans les radars...

L'augmentation des effectifs se heurte à deux limites, la densité par espace de travail d'une part et l'impossibilité d'augmenter le nombre de télétravailleur. La direction avait précédemment évoqué la possibilité d'utiliser les micro ordinateurs « Tiny » pour palier le manque d'ordinateur portable. Mais cette piste s'avère être une impasse. Le wifi n'est pas disponible sur ces micros (ce qui ne paraît pas un problème insurmontable), mais plus problématique, le nombre maximum de connexion par VPN est atteint.

La seule alternative pour permettre aux agents souhaitant télétravailler (agents « santé fragile », agents non empêchés dont les locaux ne permettent pas de les accueillir) est de récupérer les portables détenus par des agents de retour en présentiel. Sur quels critères seront sélectionnés les télétravailleurs non empêchés qui devront revenir en présentiel ? Ce seront les agents qui résident près de leur lieu de travail et ceux qui n'utilisent pas les transports en commun (en priorité les chefs de service). Il faut impérativement permettre aux agents en ASA « santé fragile » de revenir dans le monde du travail. Cette mise à l'écart n'est pas une position « saine » pour les agents.

Nous sommes maintenant en période post confinement donc le retour en présentiel va se faire progressivement mais sûrement. En ce qui concerne les services où le « fini-parti » était appliqué mais qu'il n'a plus raison d'être puisque l'activité a repris, les agents doivent effectuer leur journée de travail dans le cadre de la reprise normale d'activité. M. Babeau

confirme que dans les services où l'activité ne serait pas suffisante, le « fini-parti » peut perdurer.

Il est demandé par les OS des consignes « claires et uniformes » des chefs de service. Cela vaut pour l'ensemble des services. On constate un sérieux problème de communication sur les conditions d'accueil dans les SIP. On attend la communication nationale.

Le prochain CHSCT dit « reprise d'activité » se tiendra le 19/05. La tenue de cette séance en présentiel à effectif réduit est demandée par SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES et souhaitée par la plupart des OS présentes à l'audio conférence. La question reste posée... mais les convocations sont parties en audio. Les interventions devront se faire avec ordre et méthode.

Campagne IR :

L'accueil s'effectue toujours à distance : téléphone, courriels...

À compter du 18 mai, d'un accueil « debout » sur rendez-vous impératif avec filtre à l'entrée par un vigile sera mis en place dans tous les SIP du département.

Un vigile sera aussi en poste à la trésorerie d'Essey-Amende.

Seules rentreront les personnes avec rendez-vous dans le respect des distances de sécurité. Les usagers sans rendez-vous recevront un « flyer » par le vigile, les invitant soit à se rendre sur impot.gouv.fr, soit à téléphoner au 0809401401, soit à prendre rendez-vous.

Pour paiement, les caisses seront ouvertes, l'utilisateur pourra se rendre à la caisse pour payer sans rendez-vous mais avec respect des distances de sécurité.

Une opération de soutien à la saisie des 2042 sera mise en place. Les OS ont relevé une pression excessive des chefs de services sur les télétravailleurs, notamment sur les agents en renfort sur des missions qu'ils ne maîtrisent pas.

L'envoi de mails aux frontaliers a été effectué. Pour le moment, il n'y a pas d'afflux anormal (appels téléphoniques ou courriels) suite à l'envoi de ce courrier.

Fiscalité des professionnels :

La relance de la TVA impayée pour cause de rejet bancaire (environ 320 défaillants) sera effectué par le PCE.

Relance amiable des défaillants déclaratifs TVA (environ 1000 en avril).

Les contrôles fiscaux reprendront à compter de septembre sauf dans le cas de fraudeurs pris dans les radars. L'objectif du nombre des contrôles est suspendu.

Gestion Publique Locale :

Le PRA est adapté selon le contexte (une audio a eu lieu lundi matin avec les comptables).

Pour les trésoreries installées avec un SIP, l'accueil sera géré par un vigile. Pour les trésoreries hors SIP, les chefs de service doivent réfléchir aux horaires d'ouverture de leur caisse... Il n'y a pas d'urgence, mais il ne faut pas tarder non plus. A voir au cas par cas. Début juin, il faudra

que ces caisses soient ouvertes car selon la direction, cette situation ne sera pas tenable «politiquement ».

Une maquette de PRA a été adressée aux chefs de service.

Le « zéro cash » est confirmé au 1^{er} juillet, il n'y aura plus d'encaissement en espèces aux caisses de la DGFIP. Une première vague a été mise en place le 24/02, seule la Marne était concernée dans la région Grand Est. Compte tenu de la situation, peu de volume de transaction ont été observés, mais le volet technique est confirmé. Le 19 mai, la seconde vague est mise en place. Pour la région Grand Est, le Bas Rhin est concerné soit 55 buralistes pour 34 villes.

Le seuil de paiement par carte bleue « sans contact » a été relevé à 50,00 € le 11/05. Les TPE seront progressivement mis à jour.

Une augmentation de 10 % des titres émis est constatée. L'installation des conseils municipaux élus au premier tour s'effectuera entre le 23 et le 28 mai.

Une enquête sur les collectivités en difficulté est en cours afin de majorer la Dotation Globale de Fonctionnement de mai.

Les collectivités souhaitant acheter des masques en masse doivent se regrouper (contribution de l'état de 50%).

Conditions matérielles liées au retour des agents : deux masques alternatifs (en tissus) sont distribués aux agents au titre de la dotation de l'État à ses agents. Une notice sera envoyée à tous les agents. Il est rappelé que les masques ne remplacent pas les gestes barrières.

La direction nous indique qu'elle n'est autorisée à rendre le port du masque obligatoire ni pour les agents, ni pour les usagers. Par contre, il est imposé dans les transports en commun.

Conditions sanitaires de la réouverture de l'accueil : affiches à l'entrée demandant aux usagers de se désinfecter les mains à l'entrée, à l'aide des distributeurs de gel hydroalcoolique.

Un marquage extérieur sera apposé. Des plexiglass seront apposés sur les accueils actuellement non pourvus de vitrages de protection (est-ce que la largeur de 90 cm est une dimension suffisante ???).

Une réflexion est engagée pour trouver une solution de remplacement aux lingettes qui ne seraient pas écologiquement optimale. L'utilisation de papier essuie-tout et de solution désinfectante serait plutôt envisagée.

Lors de la réception des usagers lors de la campagne IR, l'utilisation de gants n'est pas conseillée. Il serait préférable de se laver les mains après chaque réception. Le gel hydroalcoolique

sera fourni à cet effet (flacons individuels sur les postes qui en auront nécessité tels que les caisses ou les postes d'accueil IR...).

Réouverture des restaurants administratifs : elle est prévue le 18 mai pour le restaurant de la rue des Ponts. Pour le moment, pas de certitude pour la réouverture le 18 mai du restaurant

de la Cité administrative. Pour l'organisation matérielle de ces réouvertures : pour les usagers extérieurs de la cantine de la rue des Ponts, l'entrée ne se fera que par les escaliers avec marquage au sol (sauf pour les personnes à mobilité réduite). Toutes les portes seront ouvertes, les utilisateurs n'auront rien à toucher. Ils devront se désinfecter les mains à l'entrée. La salle sera aménagée de sorte que les distances soient respectées (division par deux de la capacité d'accueil). Les rationnaires se croiseront lors de l'entrée et de la sortie de l'espace restauration. La configuration des lieux ne semble donc pas permettre une circulation sécurisée en cas d'afflux massif d'usagers. M. Babeau reconnaît que si l'accueil des convives pose problème, « on fermera ».

En ce qui concerne l'offre de restauration : seront fournis deux plats chauds, des périphériques et une offre à emporter (celle-ci devra se faire sur réservation si pas de consommation à table).

Pour information, une augmentation de tarification est à prévoir.

Points abordés avec les chefs de services :

Le recensement des agents doit continuer. La direction ne sait toujours pas si des auxiliaires pourront être embauchés cet été, mais les CV peuvent être déposés.

Les emplois service civique ne sont toujours pas réintégrés dans les services.

Droits des agents. (attention, lire les précisions à la fin du compte rendu)

La note sur les congés n'est pas encore appliquée et diffusée à la DDFIP car des questions sur certains cas particuliers ont été posées à la DG. D'après nos interlocuteurs, la note de la centrale n'est pas explicitée et mérite des éclaircissements. Notre DG serait-il aussi flou à l'oral, qu'à l'écrit??? Certes il est pour une application « mesurée » de la note mais encore faudrait-il que nos directeurs aient les mêmes instruments de mesure et croyez-nous à la DGFIP, c'est surtout des mesures à géométrie variable.

Solidaires finances publiques 54 a demandé que le pont de l'Ascension soit financé par un **jour ARTT au lieu de l'autorisation spéciale** et c'est là que lorsqu'on chasse le naturel, il revient au galop, M. Babeau nous répond qu'à la centrale, ils ne bénéficient pas de ponts naturels mais M. Babeau doit aussi bien connaître le régime indemnitaire spécial des collègues de centrale !!! **Pour info cela sera permis dans les Vosges.**

Qu'en est-il du solde des congés 2019 non pris pour raison de confinement ? On attend une position nationale.

De toute façon, quand il y a du flou y a un loup même pour le jour d' « Après ».

Dernière minute.

Informations sur les AA, congés, RTT, CET et un premier conseil immédiat.

Nous avons malheureusement appris hier que le Conseil d'État rejetait les recours déposés par les syndicats. Nous attendons les précisions du jugement mais c'est une mauvaise nouvelle. Nous avons un espoir sur celui déposé par Solidaires qui avait franchi une première étape quand le CE avait enjoint le gouvernement de lui apporter des réponses. Alors une appréciation personnelle: comme le préconisait Solidaires Finances Publiques avant cette crise sanitaire et économique: Levons le Pied et pour la «mobilisation générale» qu'ils sonnent le clairon dans le vide! Par ailleurs nous sommes en attente de la note locale déclinant «l'ordonnance scélérate» sur les congés et RTT que le gouvernement va «voler» aux agents, y compris dans des conditions pour une part fatalement injuste et incompréhensible. Le DG dès le début indiquait qu'il ferait une «application mesurée» de l'ordonnance et nous considérons que ce n'est pas vraiment le cas.

Solidaires Finances Publiques, dans ce cadre, a proposé que la date de référence soit le 10 juillet prochain ce qui aurait permis d'inclure aux jours qui nous seront retirés l'ensemble des congés «choisis» que nous aurions posés jusque-là. Vous verrez dans le CR de l'audioconférence que le DG n'en veut pas, nous maintenons cette demande au niveau local. Hier en audioconférence **le ministre Dussopt a précisé «qu'en guise de bonne foi» l'ordonnance concernant le retrait de congés et de RTT avait un champ limité au 31 mai (auparavant le 4mai). Sauf erreur de notre part cela signifie que tous les congés posés volontairement et choisis par les agents seraient jusqu'à cette date déductible de la «punition».**

Et donc un conseil immédiat pour le pont de l'Ascension. Le vendredi 22 mai est un pont obligatoire pour lequel nous avons la possibilité de déposer une AA exceptionnelle. Surtout ne le faites pas et réservez-la pour le pont du 14 juillet. Déposez un congé qui du coup pourra être déduit du nombre de jours que le gouvernement va nous voler

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches